

de même surtout lorsque la province se décharge de sa responsabilité sur la municipalité. Ces dernières années, le ministère fédéral a augmenté son aide, surtout par les bureaux de recherche et les publications et, après consultation avec les administrations provinciales. Le bien-être de la population s'en ressent. Ce domaine cependant est loin de se limiter à la médecine curative et préventive qui intéresse plus directement les particuliers. Deux provinces, l'Alberta en 1935 et la Colombie-Britannique en 1936 ont essayé d'adopter des lois étendant la santé, mais elles ont constaté qu'elles possaient des problèmes trop compliqués pour la seule juridiction provinciale.

Au comité parlementaire de la sécurité sociale dont je suis membre, on étudie le projet de loi fédéral sur la santé. Il a été examiné par des hommes qui ont une connaissance étendue de ce qui s'est fait à ce sujet dans les autres pays. Il convient de faire remarquer que les trois pays où règne le plus haut niveau d'existence ont été lents à adopter une loi qui concerne toutes les questions de santé. Le Canada et l'Australie songent actuellement à étendre le champ d'action de leurs lois sur l'hygiène mais les Etats-Unis ont quelque peu ralenti leur activité dans ce domaine. Cela dépend peut-être de l'existence d'Etats fédéraux chez nos voisins tandis qu'en certains autres pays comme le nôtre, on éprouve quelque difficulté à conclure les arrangements nécessaires sur des problèmes qui relèvent en partie de deux autorités différentes. J'espère que les pourparlers entre les provinces et le Dominion régleront toutes ces difficultés afin que le nouveau ministère ait le pouvoir de mettre ses projets à exécution.

J'espère que le projet de loi relatif à la santé nous sera soumis au cours de la présente session et j'attendrai ce moment pour le discuter. Si on adopte une telle mesure, j'espère qu'elle contribuera grandement à améliorer notre niveau d'existence au Canada. Sir William Beveridge a déclaré que les deux principales causes de la pauvreté sont la maladie et la perte du revenu qui en découle, de même que les frais médicaux et hospitaliers trop élevés. Plus d'une famille fait remonter sa gêne financière au jour où un de ses membres a dû subir une intervention chirurgicale coûteuse ou être immobilisé par une longue maladie. L'adoption de l'assurance-santé empêchera ces lourdes dépenses de survenir toutes en même temps. D'une année à l'autre, le paiement des primes répartira les frais des traitements. Il y aura même une échelle adaptée aux revenus et aux âges différents. Les mesures préventives réduiront la fréquence de la maladie. Puis la valeur des

revenus augmentera. Comme les frais médicaux et hospitaliers seront supportés par le fonds d'assurance, le public aura plus d'argent pour acheter autres choses. Les vieillards qui touchent leur pension en profiteront, ainsi que les enfants de moins de seize ans et un grand nombre d'autres dont les frais médicaux seront payés par la caisse d'assurance. Songez à la tranquillité d'esprit que l'on éprouvera en sachant que l'on profitera de ces avantages toute sa vie. Grâce à la collaboration des provinces et du Dominion, la santé de la population devrait s'améliorer grandement. Le bill d'aptitude physique nationale qui fut adopté l'an dernier vient d'entrer en vigueur et il jouera un rôle dans l'amélioration de la santé de la nation.

La deuxième fonction de ce nouveau ministère du bien-être a également été assignée aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Chaque province a institué son propre mécanisme et la plupart versent des allocations aux mères, aux veuves et aux orphelins et accordent des indemnités aux accidents du travail. Les autorités fédérales et provinciales se partagent l'administration des pensions de vieillesse, tandis que l'assurance-chômage relève uniquement du Dominion. Le Canada en a reconnu le besoin, — et a déjà adopté un remède partiel, mais ce remède n'est pas assez général; il ne va pas assez loin et il y a trop de lacunes et d'inégalités entre les différentes provinces. Ce ministère fédéral devrait contribuer à éliminer quelques-unes de ces inégalités.

Je désire vivement que les prestations prévues par cette mesure de bien-être social soient mises sur un niveau aussi élevé que possible. Il faut assurer au peuple un niveau de vie raisonnable. Il faut subvenir à ses besoins en fait de nourriture, de logement, de vêtement, de culture intellectuelle et de récréation. Cette sécurité en matière de revenus devrait contribuer à établir un niveau que tout revenu devrait au moins égaler. Toutes ces études s'accordent sur la nécessité de mesures pour assurer l'emploi intégral. C'est par là qu'un pays doit commencer pour accorder à ces sujets un niveau convenable d'existence. Toutefois, malgré notre désir d'utiliser toutes nos ressources tant humaines que matérielles, il se présentera des cas où des particuliers ne pourront par leurs propres efforts gagner leur subsistance. L'état se doit alors de leur venir en aide.

Le bien-être social figurait à l'agenda de la conférence du Bureau international du travail tenue récemment à Philadelphie et à laquelle j'avais le privilège d'assister. On m'avait placée dans le comité des assurances sociales et des soins médicaux. En gé-